



FORMATION SUR MESURE

Plan de formation

1,4 UEC

Éthique, principes et techniques Sans traces
Formation d'ambassadeurs

Description

Sans trace est un programme national et international conçu pour aider les adeptes du plein air à prendre les mesures afin de réduire leur impact lorsqu'ils s'adonnent à la pratique d'activités en milieu naturel. Le programme vise à sensibiliser les participants sur les techniques qui permettent de prévenir et de réduire la dégradation du milieu naturel. Sans trace se veut un programme axé sur l'éducation et le respect.

La formation est certifiée par Sans trace Canada (STC), un organisme sans but lucratif qui a pour but de promouvoir l'usage responsable des aires naturelles par l'entremise de l'éducation, la recherche et le partenariat.

Objectifs

Cette formation, d'une durée de deux jours, se déroule majoritairement à l'extérieur. Les participants apprennent à mieux comprendre les sept principes sur lesquels repose le programme Sans trace et découvrent des méthodes simples permettant de réduire leurs impacts négatifs sur les milieux naturels. Par des activités interactives, ils apprennent également à sensibiliser les autres aux pratiques éthiques en plein air. Suite à cette formation, les participants, appelés «Ambassadeurs», sont d'ailleurs encouragés à donner des ateliers de sensibilisation. L'adhésion à Sans trace Canada est incluse dans le programme.

Contenu

- Les 7 principes Sans trace (ateliers pratiques)
- Rôle et fonctions des ambassadeurs
- Rôle et fonction de STC
- Revue du matériel pédagogique et des programmes de STC
- Revue de l'entente entre STC et Leave no trace (LNT USA)
- Compétences techniques en enseignement et styles d'apprentissage
- Exercices menés par les étudiants
- Discussion sur l'éthique et la philosophie de STC
- Écologie de la récréation et recherche en sciences sociales
- Ateliers pratiques sur le terrain

Clientèle visée

- Guides professionnels et naturalistes
- Professionnels et entrepreneurs du secteur touristique
- Adeptes de plein air et tourisme d'aventure



Note

Attestation de participation

Pour chaque formation suivie, une attestation correspondant au nombre d'heures de participation sera émise par le Centre du savoir sur mesure de l'Université du Québec à Chicoutimi à chacun des apprenants.

Une (1) unité d'éducation continue (UEC) est attribuée pour dix (10) heures de participation à une activité d'éducation continue. Un seuil minimal de 80 % du nombre d'heures de participation par activité concernée doit être suivi pour recevoir une attestation de participation.

Contrôle des présences

Les activités sont offertes de telle façon que le CESAM contrôle la présence physique continue de chaque participant, tout au long de l'activité.